

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 7 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents (12/13) :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Était excusée (1/13) :

Lucie LANDUYT qui donne pouvoir à Lucie COURILLAUD

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Présentation du dispositif « Ekosentia » porté la Fédération de Chasse des Deux-Sèvres

Ce dispositif permet de diagnostiquer, valoriser et aménager les chemins ruraux sur la commune. Il peut déboucher sur des actions concrètes : plantation et gestion des haies bocagères, gestion des accotements par un entretien différencié, semis de bordures de chemins, implantation de jachères fleuries et/ou de faune sauvage, protection des chemins, outils de planification, sensibilisation des agents techniques et des exploitants, intervention auprès des scolaires...)

Le projet débute par un inventaire exhaustif des chemins et voies communales, haies, talus, arbres remarquables... Tous les habitants sont invités à une réunion publique et sont les bienvenus pour aider à ce recensement.

Cet inventaire permet ensuite à la fédération des chasseurs de cartographier précisément les chemins ruraux et voies communales, y compris ceux qui ne sont plus praticables mais toujours identifiés au cadastre, et d'entreprendre des actions décidées conjointement avec la collectivité.

Si le conseil municipal entre dans cette démarche, le projet pourrait commencer en janvier 2026.

Le conseil se saisira de ce point lors d'une prochaine séance.

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 02/06/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Voirie Environnement

- Sécurité des entrées de bourg

Le matériel nécessaire aux essais Rue de Foignard et Route de Noirlieu va être réceptionné au cours de la semaine. Les riverains seront informés, dans le courant de l'été, du démarrage des essais. Une information sera également publiée via Panneau Pocket.

- Nouveau lotissement

En attendant la modification du zonage de la parcelle B 139, la commission a commencé un projet de règlement pour ce nouveau lotissement qui serait situé entre la Rue de Foignard et le lotissement Les Ouches. L'entrée et la sortie des véhicules motorisés seraient plutôt à prévoir Rue de Foignard. La commission propose de ne pas entrer dans la démarche d'habitats légers pour ce nouveau lieu de vie. Après discussion au sein du conseil, le conseil est informé qu'un couple est intéressé par ce type d'habitat sur la commune, et que deux autres habitats de ce type existent sur la commune sans

déclaration préalable. Il est proposé qu'un bureau d'études accompagne la commission pour l'écriture du cahier des charges pour le choix d'un architecte ou d'un paysagiste-concepteur.

Commission Patrimoine bâti

- Salle socio-éducative

21 dossiers ont été déposés pour la mission d'architecte pour la restructuration de la salle socio-éducative. M. Le Neindre du bureau d'études AVENSIA a conduit la réunion de présentation de chacun des dossiers ce qui a permis de retenir 3 candidats. Les architectes sélectionnés vont être invités à construire un projet qui sera soumis à audition en vue du choix final.

III – École

a. Demande de subvention de fin d'année scolaire 2024/2025

Comme chaque année, la municipalité verse une subvention pour chaque élève domicilié à St Aubin du Plain. Mme le Maire propose d'augmenter la valeur unitaire d'1,5 % par rapport à l'an dernier, soit 15,71 € par enfant, ce qui fait un montant de 754,19 € pour les 48 enfants concernés. Ce même taux servira aussi pour le calcul de la subvention de Noël.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser la subvention de 754,19 € à l'école.

b. Convention chauve-souris

Suite à l'animation effectuée à l'école par Détours dans l'eau et Deux-Sèvres Nature Environnement, une convention peut être signée pour protéger la colonie de chauve-souris existante.

Le conseil souhaite des informations complémentaires avant de signer cette convention : comment protéger l'isolation juste refaite tout en préservant la colonie de chauve-souris ?

c. Matériel informatique (tablettes)

L'école est équipée de 12 tablettes acquises au printemps 2021 auprès de l'entreprise Pointsys. Récemment, le directeur s'est aperçu que l'écran se décollait sur l'ensemble des appareils. Pointsys et Clickdroit informatique posent le même diagnostic, à savoir un gonflement de la batterie qui peut être dû à une mise en charge trop fréquente, ou à un défaut de la batterie à la production, ou à une batterie trop âgée.

Dans tous les cas, les appareils étant garantis 3 ans, le conseil doit se prononcer sur les différentes options possibles (réparation, achat de nouvelles tablettes reconditionnées ou achat de matériel neuf).

Au printemps 2021, les tablettes (Samsung Galaxy Tab A) avaient été achetées 219,00 € HT pièce, avec une coque de protection équipée d'une poignée de transport (25€ HT).

Quelle que soit l'option retenue, l'armoire de chargement, les claviers Bluetooth et les casques audios seront compatibles. En revanche, les tablettes neuves sont trop grandes pour les coques de protection avec poigné, ce qui oblige un nouvel achat.

3 devis sont présentés :

- Réparation des 12 tablettes : 1 039,96 € HT
- Achat de 12 tablettes reconditionnées : 1 440 € HT
- Achat de 12 tablettes neuves avec coques équipées de poignées : 2 610 € HT

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour faire réparer les 12 tablettes auprès de l'entreprise Click Droit, pour un montant total de 1 039,96 € H.T.

d. Devis placards

L'école souhaite faire installer un grand placard de rangement dans le hall d'entrée. Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux pendant les vacances :

- Entreprise Clochard Dolor : 1 400 € HT
- Entreprise SAS Hay : 1 846 € HT

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents pour retenir l'entreprise Clochard Dolor pour réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires d'été pour un montant total de 1 400,00 € H.T.

e. Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Depuis de nombreuses années, l'école accueille les élèves dès deux ans 1/2 en TPS. Cet accueil n'est pas obligatoire, et l'équipe pédagogique s'interroge sur la pertinence de conserver cet accueil. Outre le fait qu'il ne concerne que peu d'élèves (aucun cette année, un seul en 2023/2024), les enseignants jugent que la qualité de l'accueil n'est pas optimale dans une classe comprenant déjà 3 âges différents (PS-MS-GS). Les besoins des enfants aussi jeunes ne sont pas les mêmes et nécessitent une présence importante de l'adulte (capacité d'attention plus limitée notamment).

Mme le Maire rappelle, qu'à une époque, l'accueil des enfants de 2 ans 1/2 a permis d'éviter une fermeture de classe.

Le conseil laisse l'équipe pédagogique prendre la meilleure décision pour l'accueil de ces TPS.

f. Résultats de la vente des tableaux pédagogiques

Les tableaux pédagogiques trouvés dans les combles sous toiture, il y a quelques années, ont été vendus aux enchères. Le résultat de la vente s'élève à 1 510,00 €, desquels il faut retrancher 18% de commission pour le commissaire-priseur.

Les tableaux ont été un outil pédagogique à une période, Mme le Maire propose de verser cette somme à l'école Victor Hugo.

Christophe Blanchard se retire du vote.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser cette somme nette sur le compte de l'école, soit 1 238,20 €.

IV – Nettoyage des vitres de l'école et du bâtiment salle socio-mairie-cantine

Les entreprises Azur Propreté et SAN Propreté ont été sollicitées pour effectuer le nettoyage des vitres de ces bâtiments communaux.

L'entreprise SAN n'a pas répondu sur l'ensemble de la demande.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise Azur Propreté pour le nettoyage des vitres du bâtiment Ecole/Périscolaire/Foyer des jeunes, pour un montant de 504,04€ HT et du bâtiment Salle socio/Mairie/Cantine pour un montant total de 475,41€ HT, soit un total de 979,45 € HT.

V – Autorisation d'installer un compteur électrique au 6 bis Rue de l'Église

Mme Marie-Josèphe Talon souhaite faire installer un compteur électrique sur son terrain (parcelles E65, E66, E323, E332, E333, E335 et E336). Le conseil accepte cette demande à condition que les aménagements de la voirie et des trottoirs de la Rue de l'Église soient refaits à l'identique et pris en

charge par l'intéressée. Mme Talon devra consulter GEREDIS et SEOLIS pour évaluer le coût de ces travaux.

VI – Décision Modificative Budget Photovoltaïque

Le panneau photovoltaïque qui avait été dégradé a pu être remplacé. Les crédits ouverts sur le budget 2025 correspondant ne sont pas suffisants. Une décision modificative est nécessaire pour honorer cette dépense.

Imputation	OUVERT
D F 011 61528	1 000,00
R F 70 706	1 000,00

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative.

VII – Centre De Gestion 79

a. Adhésion au réseau et à la plateforme Interstis

Le plan d'actions proposé par le CDG 79 comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et sa secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADHERER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 150 € pour la commune ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion d'une durée de 2 ans et tous les documents afférents à ce dossier ;**
- **D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.**

b. Modification du RIFSEEP ;

Le CST du CDG 79 a émis un avis favorable à l'unanimité à notre demande de modification du RIFSEEP avec 2 remarques à prendre en compte :

- Dans le cadre du congé maladie longue durée, l'IFSE doit être supprimée. En effet, il est impossible qu'il suive le sort du traitement ;
- Le cadre d'emplois des secrétaires de mairie n'existe pas. Il s'agit, dans le cas présent, du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour appliquer les nouvelles modifications du RIFSEEP, à compter du 1^{er} aout 2025.

c. Rapport d'activités 2024 ;

Le rapport d'activités est présenté au conseil.

VIII – Friche Suire

2 bureaux d'études (Ginger et Aprochim) ont fait une évaluation des coûts pour la recherche de matériaux pollués sur le site. Si ces études nous en montraient la présence, il faudrait ensuite évaluer les coûts de démolition et d'évacuation.

Dominique MALLAISÉ précise qu'il a participé à un webinaire sur la gestion des friches industrielles et qu'UrbanVitaliz pourrait peut-être nous accompagner sur ce sujet.

UrbanVitaliz est un service porté par le Cerema, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DREAL), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais, en partenariat avec beta.gouv.fr (Direction interministérielle du numérique).

Le conseil décide de poser candidature auprès de cet organisme.

Mme le Maire précise qu'une rencontre est organisée le 17 septembre par les services d'Etat sur ce dossier. Le but est de discuter avec divers acteurs potentiels sur l'acquisition de cet espace, sur sa transformation et sur les financements.

IX – Questions diverses

Compte tenu du très grand nombre de dossiers déposés par les collectivités, notre dossier DETR, concernant la défense incendie, n'a pas été accepté. La subvention demandée s'élevait à 19 116,44 € (montant total des travaux : 47 791,10 € HT).

Le fonds de concours de l'Agglo2B a été validé à hauteur de 22 729,00 € pour le dossier « Jeux pour l'école et pour le jardin Leroux » et à hauteur de 16 143,00 € pour le dossier « Terrain multisports ».

Le Maire,
Nicole GOTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD